

Maisons de retraite: les députés montent au créneau

Par Jean-Christophe Martineau, Notre Temps, le **14 septembre 2017**

L'Assemblée nationale s'est saisie de l'épineux dossier des maisons de retraite. La "mission flash" diligentée le 3 août par la commission des Affaires sociales a rendu le 13 septembre ses conclusions et adressé ses préconisations à la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn.

Ce travail parlementaire intervient après [une série de grèves](#) déclenchées dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) au printemps et à l'été 2017. Les personnels dénonçaient leur manque de moyens pour prendre soin des résidents qui leur sont confiés. Le constat dressé par la mission n'étonnera pas les professionnels du secteur, ni les familles des personnes âgées vivant en Ehpad... **"Le secteur est en souffrance, clairement!", remarque Monique Iborra, députée (La République en Marche) de Haute-Garonne, qui a piloté les travaux parlementaires.**

Sous-effectif chronique et difficultés de recrutement

Premier élément pointé par l'élue: **le sous-effectif en personnel, "unaniment reconnu" par l'ensemble des professionnels, des élus, des représentants des familles.** "Le recrutement des personnels est difficile, notamment chez les aides-soignants, précise-t-elle, **cela entraîne des recrutements de personnes "faisant-fonction" dont la qualification est insuffisante.**" À ce manque d'effectif chronique s'ajoute le fait que les établissements accueillent de plus en plus de résidents lourdement dépendants. Une situation qui rend **les conditions de travail "particulièrement préoccupantes, tant du point de vue physique que psychologique,** poursuit la députée, le taux d'absentéisme est en moyenne de 10% et les accidents du travail en Ehpad seraient aujourd'hui supérieurs à ceux enregistrés dans le secteur du BTP..." Autres lacunes soulignées par la mission: **les difficultés à recruter et à fidéliser les médecins coordonnateurs dans les Ehpad** – un tiers n'en n'aurait pas, alors que leur présence est obligatoire- ; **l'absence d'infirmier de nuit** dans "la grande majorité des établissements". **Une réalité qui génère un nombre important d'hospitalisations – parfois évitables-aux urgences.** Selon l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, la présence d'un infirmier dans trois établissements (via une permanence téléphonique) permettrait d'éviter quatre jours d'hospitalisation par an et par résident...

La nouvelle tarification des Ehpad contestée

Monique Ibarro rappelle également **le mécontentement provoqué par la réforme de la tarification des Ehpad appliquée depuis 2017** et qui se heurte à l'opposition des établissements publics. En cause, une nouvelle formule de calcul de l'enveloppe "dépendance" allouée à chaque département et qui entraînerait, selon la Fédération hospitalière de France (FHF), [une perte de 200 millions d'euros pour les maisons de retraite publiques](#), au profit des Ehpad privés. Une dizaine de départements refuseraient même, selon la députée, d'appliquer la réforme! Enfin, **elle s'inquiète du reste à charge assumé par les résidents et leurs familles dans un contexte où certains départements réduisent, pour des raisons budgétaires, le nombre de places qui bénéficient de l'aide sociale à l'hébergement.**

Parvenir à fixer des normes minimales de personnel par Ehpad

La commission des Affaires sociales **fait une série de propositions** au gouvernement. Elle suggère au ministère de la Santé de mettre en place un groupe de travail afin **de revaloriser le statut des aides-soignants "dans un délai très court"**, de prévoir dans le budget des établissements **la présence d'infirmier de nuit ; de préserver les contrats aidés** dans les Ehpad "souffrant de sous-effectifs patents en 2017". Enfin, la mission demande à ce que soient évalués les effets de la nouvelle tarification et que soit vérifiée l'ampleur des inégalités entre établissements qu'elle induit. Le cas échéant, le décret initial pourrait être modifié, propose-t-elle. Une éventualité que le Synerpa, syndicat des maisons de retraite privées, refuse d'emblée. "Cette réforme apportera davantage de souplesse et d'autonomie dans la gestion quotidienne des Ehpad, souligne l'organisation professionnelle, il nous semble délicat de revenir en arrière." Enfin, au cours du premier semestre 2018, la "mission flash" pourrait se transformer en mission d'observation des conditions de travail et de l'organisation des établissements. **Objectif: élaborer des normes minimales de personnel par établissements, publics et privés.** À suivre...